

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 428

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 19

À l'alinéa 13, après le mot :

« formation »,

insérer le mot :

« professionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle.